



MAPA

**Conception et déploiement d'un plan
de diffusion et de médiatisation d'un
documentaire**

DATE LIMITE DE RECEPTION DES PLIS :
MARDI 26 MAI 2026 A 16H00

Préambule

L'ANFA (Association Nationale pour la Formation Automobile) est mandatée par les partenaires sociaux de la branche des services de l'automobile pour mettre en œuvre, sous leur contrôle, des dispositifs relevant de la politique nationale de formation de la branche dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans le champ professionnel et géographique de la convention collective nationale des services de l'automobile.

A ce titre, les missions principales de l'ANFA sont les suivantes :

- Anime l'Observatoire des métiers des services de l'automobile (OPMQ de la branche),
- Apporte une expertise dans le cadre du développement de la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) de branche,
- Propose une ingénierie des dispositifs de formation professionnelle et intervient dans le cadre d'une mission d'appui et de conseil de la branche,
- Propose et élabore des certifications avec la Commission Paritaire Nationale,
- Participe aux Commissions professionnelles consultatives des Ministères,
- Assure le contrôle, l'organisation et le suivi des jurys de certification,
- Participe à la mise à jour du Répertoire National des Qualifications des Services Automobiles (RNQSA) et du Répertoire National des Certifications des Services Automobiles (RNCSA),
- Procède à l'inscription des certifications et titres de la branche au RNCP et en assure le suivi après de la Commission Paritaire Nationale,
- Assure la promotion des métiers,
- Développe l'apprentissage, notamment via le réseau des CFA Pilotes, assure un lien avec les établissements scolaires, ceux relevant de l'enseignement supérieur et de manière générale, avec les organismes de formation intervenant sur le champ de la branche,

Association loi 1901, l'ANFA perçoit et gère une ressource de nature fiscale, au titre de l'article 1609 sexvicies du Code général des impôts, dédiée aux formations techniques.

Au sein de l'ANFA, le service Communication et Promotion des métiers articule sa mission autour de trois axes principaux :

- Il agit en tant que **fonction support**, auprès des autres services, pour répondre à leurs besoins en outils et supports,
- Il déploie une action de **communication institutionnelle**, visant à faire connaître et rayonner les activités, les productions et les services de l'ANFA,
- Il assure la **promotion des métiers et des formations** de la branche.

La mission de promotion des métiers

La promotion des métiers est une mission historique de l'ANFA : ses enjeux majeurs sont de susciter des vocations, d'attirer des personnes dans les formations et les métiers, de contribuer à donner une image moderne et attractive de ce secteur professionnel de premier plan.

Publics-cibles

Le public-cible prioritaire de cette action sont les jeunes en phase d'orientation (4^{ème} et 3^{ème} au collège et lycéens), notamment dans la perspective d'encourager l'alternance, particulièrement développée dans les services de l'automobile. Les autres publics-cibles sont :

- > le grand public et notamment l'entourage des jeunes en phase d'orientation,
- > les demandeurs d'emploi, les salariés en reconversion professionnelle et en évolution de carrière,

> les prescripteurs de l'orientation et de l'écosystème emploi-formation (conseillers en orientation professionnelle, conseillers France Travail, acteurs institutionnels, etc.).

Les canaux de la mission de promotion des métiers

La stratégie de promotion des métiers de l'ANFA est multicanale :

- Charte graphique dédiées (blason Métiers Services Auto et logo JobToMove)
- Outils print (livrets régionaux, livrets métiers, brochures, flyers, etc.) et PLV
- Sites internet et réseaux sociaux dédiés :
 - metiers-services-auto.com/
 - facebook.com/metiersservicesauto
 - instagram.com/metiers_services_auto/
 - tiktok.com/@metiers_services_auto
 - jobtomove.fr/
- Vidéos métiers, formations, reportages de terrain, etc. (youtube.com/user/metiersauto)
- Relations presse
- Présence sur les salons et forums de l'orientation et de l'emploi : plus de 70 chaque année sur tout le territoire, animés par les Responsables territoriaux représentant l'ANFA en région
- Partenariats avec des événements d'envergure nationale et internationale, en particulier la compétition Worldskills
- Partenariats avec les acteurs clés de l'orientation, de la reconversion professionnelle et de l'emploi-formation, tels que l'ONISEP, le CIDJ, France Travail et avec des plateformes digitales dédiées à l'information et l'orientation des jeunes (exemples : Nomad Education, WILBI, Hello Charly, etc.)

Les messages

Les messages structurant la promotion des métiers déployée par l'ANFA sont les suivants.

- **Un secteur qui recrute** : 15 000 alternants et 50 000 salariés sont recrutés chaque année dans la branche.
- **Des métiers de service et de proximité, porteurs de sens, utiles à tout un chacun.**
- **Des métiers d'avenir à fort potentiel** : impact des évolutions technologiques (véhicules électriques, électronique embarquée, véhicules connectés et demain autonomes) et sociétales (partage, etc) ; mutations majeures liées à la transition écologique.
- **Des métiers très diversifiés** : la branche représente l'ensemble des activités couvrant la durée de vie de l'automobile, du camion, de la moto et du vélo, de sa sortie de l'usine de fabrication jusqu'à son recyclage.
- **Des métiers exercés par passion.**
- **Des métiers ouverts à tous et à toutes** : la féminisation est un enjeu majeur, l'inclusion de manière générale.
- **L'offre de formation est structurée**, développée partout France : du CAP au diplôme d'ingénieur.
- **L'alternance est la voix royale** de l'entrée dans les métiers des services de l'automobile, garantissant une excellente insertion professionnelle, **en particulier via les certifications de la branche.**

1. Objet du présent marché

L'ANFA a initié en 2026 un projet inédit : la production d'un documentaire unitaire suivant quatre jeunes en formation ou récemment diplômés dans la branche des services de l'automobile. La sortie visée pour ce documentaire est décembre 2026. L'ANFA co-produit ce documentaire en partenariat avec une entreprise de production audiovisuelle. L'ANFA disposera de tous les droits de diffusion du documentaire, une fois sa production terminée.

Dans le cadre du présent marché, l'ANFA recherche un prestataire pour l'accompagner dans la conception et le déploiement du plan de diffusion et de médiatisation de ce documentaire.

Le prestataire recherché aura pour mission :

1. d'accompagner l'ANFA dans le choix d'une plateforme digitale de diffusion et la négociation de l'hébergement du documentaire sur celle-ci ;
2. de proposer à l'ANFA un plan d'achats média afin d'assurer la promotion du documentaire, garantissant sa visibilité par le plus grand nombre au moment de sa sortie, d'assurer les négociations avec les régies et le déploiement du plan de médiatisation ;
3. de faire des recommandations à l'ANFA pour pérenniser la visibilité du documentaire au-delà du plan de médiatisation au moment de sa sortie ;
4. de fournir un bilan complet du plan de médiatisation à l'issue de l'opération.

1.1. Enjeux de diffusion

La production de ce documentaire s'inscrit pleinement dans la stratégie de promotion des formations et des métiers de la branche pilotée par l'ANFA. Les objectifs principaux de ce projet sont les suivants :

- D'un point de vue éditorial : valoriser l'image des métiers et plus largement de la jeunesse engagée dans la voie professionnelle menant aux métiers des services de l'automobile, afin d'encourager les jeunes qui veulent se lancer à s'y autoriser, et ce dans une dynamique pleinement inclusive.
- D'un point de vue pédagogique : bénéficier d'un support inédit (un unitaire de 52 minutes), à disposition des acteurs de la branche (organismes de formation, d'orientation, monde éducatif, etc.) permettant de faire découvrir les parcours de jeunes engagés dans les services de l'automobile.

Afin de répondre à ces enjeux, l'ANFA souhaite que son documentaire soit hébergé sur une plateforme de diffusion digitale, idéalement avec un accès gratuit afin de garantir une audience la plus large possible (cf. publics ciblés ci-dessous).

Le prestataire devra être en mesure de proposer à l'ANFA à la fois la stratégie d'hébergement du documentaire sur la plateforme sélectionnée et le plan de médiatisation permettant de toucher les publics ciblés. Ce plan de médiatisation devra être multicanal, incluant un volet digital, en adéquation avec les publics ciblés.

L'ANFA est intéressée par des propositions permettant une stratégie régionalisée tenant compte des territoires où résident les quatre jeunes suivis dans le cadre du documentaire (Val d'Oise, Seine Saint Denis, Savoie, Haut-Rhin).

Le prestataire sélectionné pourra proposer d'autres dispositifs lui semblant pertinents. L'ANFA sera particulièrement attentive à des propositions de canaux, supports et d'activations innovantes au

regard des publics visés.

A noter : l'ANFA prend en charge la planification et l'organisation d'une avant-première à Paris et de projections du documentaire en région (notamment sur les territoires où résident les jeunes suivis dans le cadre du documentaire). Le prestataire n'a donc pas à intégrer ce volet dans son plan de médiatisation.

1.2. Publics ciblés

Le plan de médiatisation du documentaire devra cibler :

- Cible prioritaire : les jeunes en phase d'orientation, du collège au lycée, en intégrant les jeunes adultes susceptibles de reprendre un parcours de formation, ainsi que les jeunes de la branche (14-25 ans).
- Cible secondaire : l'entourage des jeunes susceptibles d'influer sur leur choix d'orientation et de métier (parents, proches, prescripteurs de la communauté éducative et acteurs de l'orientation)

1.3 Méthodologie de projet

Le prestataire sélectionné devra, suite à des sessions de brief avec les membres du service communication et promotion des métiers de l'ANFA, produire une note présentant la solution d'hébergement du documentaire sur la plateforme choisie et le plan de médiatisation détaillé, en fonction des publics ciblés.

Il lui reviendra de négocier les achats d'espaces auprès des régies. **Le prestataire sélectionné agira en qualité de mandataire payeur.**

Seront attendus des points d'étape réguliers afin de garantir l'optimisation des investissements, ainsi qu'une réunion de bilan en fin de projet, avec rendu d'un bilan quantitatif et qualitatif écrit.

2. Dispositions spécifiques du marché

2.1. Recours à l'intelligence artificielle (IA)

L'ANFA prend acte de la montée en puissance du recours à l'intelligence artificielle (IA) dans les métiers de la communication, du marketing et de la publicité. Dans le cadre du présent marché, il est attendu du futur prestataire :

- Qu'il respecte le Règlement Européen sur l'Intelligence Artificielle (RIA), entré en vigueur le 13 juin 2024 et notamment ne pas utiliser de système d'IA interdit par ce règlement.
- Qu'il indique dans le cadre de sa réponse au présent marché s'il dispose d'une charte d'usages de l'IA, et qu'il la fournisse le cas échéant,
- Dans l'hypothèse où le candidat ne dispose pas d'une charte détaillant ses usages de l'IA, qu'il s'engage dans le cadre de sa réponse au présent marché et tout au long du marché s'il lui est attribué, à indiquer de manière systématique à l'ANFA quels sont ses usages de l'IA,
- Le cas échéant, qu'il s'engage à systématiquement intégrer une mention informant les publics visés du recours à l'IA sur la création des visuels.

2.2. Démarche RSE

L'ANFA a lancé en septembre 2025 *Copilote, la transition ingénieuse*, son programme d'action RSE. Ce programme associe un volet interne (décarbonation et QVT) et un volet externe, lié au rôle que l'ANFA joue dans la branche des services de l'automobile, en qualité d'organisme mandaté pour concevoir et déployer la politique nationale de formation. L'accompagnement de l'évolution des compétences des métiers constitue le fondement de notre mission : dans le contexte de transition écologique actuel, les enjeux auxquels est confrontée la branche sont considérables. L'ANFA entend assumer pleinement ses responsabilités en la matière.

Dans ce contexte et dans le cadre du présent marché, il est attendu du futur prestataire :

- Qu'il indique dans le cadre de sa réponse au présent marché quels sont les engagements de sa propre démarche RSE le cas échéant ;
- Qu'il intègre, tout au long du marché s'il lui est attribué, une démarche de respect des axes et enjeux fondamentaux de la communication responsable telle que définie par l'ADEME ;
- Qu'il s'engage à informer et conseiller l'ANFA dans des choix éclairés afin de réduire l'empreinte carbone du plan d'hébergement et de médiatisation de son documentaire ;
- Qu'il soit en mesure de fournir a posteriori des éléments chiffrés de l'empreinte carbone (en kg de CO2e) des activités déployées dans le cadre du présent marché.

3. Protection des Données Personnelles

Pour le présent appel d'offre, l'acheteur et le candidat, agissant en qualité de responsable du traitement distinct, font leur affaire des obligations leur incombant au titre de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, en particulier du règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ainsi que toute disposition légale ou réglementaire nationale et européenne, en particulier la loi Informatique et Libertés modifiée, ainsi que l'ensemble des recommandations, délibérations et autres normes édictées par la Commission Nationale de l'informatique et des Libertés.

4. Budget et durée


Le budget du marché est de 215 000 € HT.

Le marché est conclu à compter de la notification du marché et pour la durée de la prestation (durée du plan de diffusion et de médiatisation).

Fait à Meudon, le 20 avril 2026

Guillaume FAURIE

Délégué Général

Signé par :

2769B2D4F6E3402...